

Rapport N°9 :

Résultats de l'AAP 2 du NCU RITM-BFC

Rapporteur (s) :	Claudia LAOU-HUEN - Directrice Service Projets Structurants et Recherche
Service – personnel référent	Pascaline PONCE, Directrice ATP-BFC Service Projets Structurants et Recherche
Séance du Conseil académique	26 juin 2019

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération | <input type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/> |
| Pour information | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Rapport :

1. Rappel du contexte suite au lancement de RITM-BFC en juin 2018 :

Le descriptif des appels à projets (AAP) et appels à candidatures (AAC) ainsi que les procédures liées à l'expertise ont été présentées dans le **rapport du CAC du 12 décembre 2018**.

Pour l'année universitaire 2019-2020, le Comité de Pilotage du 14 mai 2019 a validé le financement des projets suivants :

- **AAP Recherche « réussite étudiante »** : *dotation de 111 300 €*
3 projets déposés et 3 retenus
- **AAP « Innovations pédagogiques »** : *dotation 115 200 €*
22 projets déposés et 8 retenus
- **OpenLab** : *dotation de 73 050 €*
6 projets déposés et 3 retenus
- **AAC Résidences pédagogiques**, candidatures au fil de l'eau (*8 projets au total*)
Validation de la 1^{ère} résidence de la pédagogie, « **Le défi du numérique au service de la pédagogie universitaire** » à l'UFR Staps de l'uB pour un budget de 96HeqTD soit 3975€ et de 1 500 € en fonctionnement divers. L'objectif de cette résidence pédagogique est de s'approprier, de tester et de disséminer de nouvelles pratiques pédagogiques associant une culture traditionnelle (au travers des CM et TD) et une culture innovante (par des pratiques nouvelles et par l'utilisation d'outils numériques).

AAP RITM-BFC :
PROCEDURE ET CALENDRIER

PUBLICATION DES 2 AAP SUR LE SITE www.ubfc.fr

FEVRIER 2019

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS VIA LA
PLATEFORME AAP D'UBFC

30 MARS 2019

→ **31 dossiers déposés :**

3 Recherche + 6 Openlabs + 22 Innovations pédagogiques

Réunion du CSE

- répartition des dossiers pour expertise

MI-MARS 2019

EXPERTISE, PHASE 1 : pré-évaluation de chaque dossier par 2 membres du CSE ou de Talent Campus

Réunion du CSE:

- classement des dossiers en 2 catégories : **NON RETENUS / ENVOI POUR EXPERTISE PHASE 2**
- Validation du choix des experts (pour phase 2)

FIN MARS 2019

EXPERTISE, PHASE 2 : Evaluation des dossiers sélectionnés par des experts externes (internationaux ou nationaux hors UBFC)

Réunion du CSE:

- analyse des retours des experts et proposition d'un classement des dossiers et des montants attribués par projet

07 MAI 2019

DECISION DU COMITE DE PILOTAGE RITM-BFC

14 MAI 2019

→ **14 dossiers retenus :**
8 Innovations pédagogiques + 3 OpenLab + 3 Recherche

PRESENTATION DES RESULTATS AU **CA UBFC**

23 MAI 2019

ANNONCE DES RESULTATS AUX PORTEURS DE PROJETS

DEBUT JUIN 2019

PRESENTATION DES RESULTATS AU **CAC UBFC**

26 JUIN 2019

DEMARRAGE EFFECTIF DES PROJETS

SEPTEMBRE 2019

EXPERTISE

Evaluation des dossiers *Recherche* par des experts externes (internationaux ou nationaux hors UBFC) et des dossiers *OpenLab* et *Résidence de la pédagogie* par les pilotes de leviers

2. Procédure d'expertise des dossiers (cf . rapport du 12 décembre 2018) :

9 experts (hors BFC) ont été sollicités pour évaluer chacun 2 dossiers maximum.

Les projets d'OpenLabs ainsi que la candidature « résidences de la pédagogie » ont été évalués directement par les pilotes des leviers correspondants (leviers 3 et 4 respectivement).

Le CSE a ensuite mené une analyse des retours des évaluations des experts pour faire une proposition de classement des dossiers et de répartition des budgets alloués.

Cette proposition a été présentée au Comité de Pilotage RITM-BFC le 14 mai 2019 et validée à l'unanimité.

3. Rémunération des experts dans le cadre des AAP-AAC 2019/2020 :

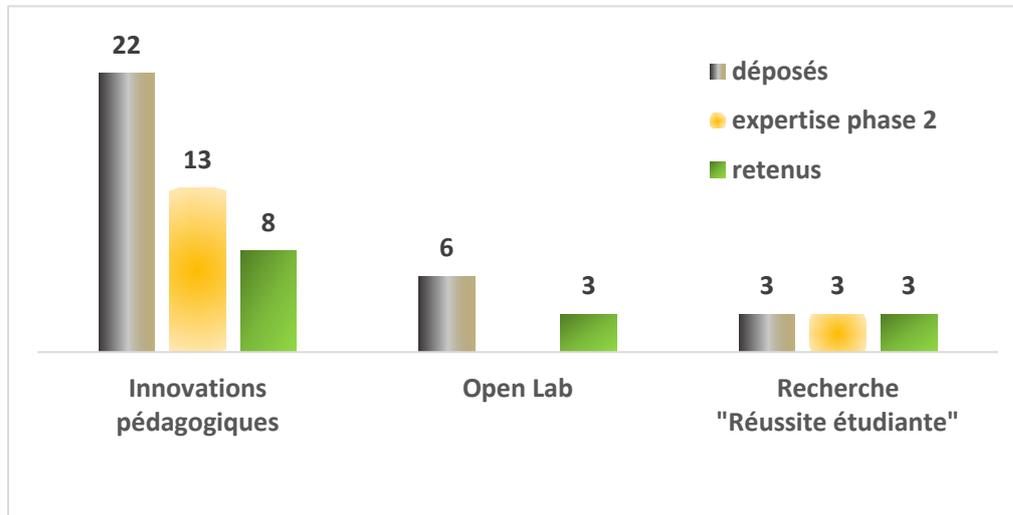
Les montants alloués pour la deuxième édition seront les mêmes qu'en 2018 (sollicitation de 9 experts internationaux francophones, cf. délibération du 31 janvier 2019 pour le montant de l'expertise à 150 euros).

4. Résultats des AAP/AAC 2019 :

La répartition des dossiers déposés/retenus, avec les budgets correspondants, par type d'AAP/AAC et par établissement est présentée dans le tableau ci-dessous.

		AAP						AAC		TOTAL	
		Innovations péda		OpenLab		Réussite étudiante		Résidences de la pédagogie			
Etablissement		déposés	Retenus budget alloué (budget demandé)	déposés	Retenus budget alloué (budget demandé)	déposés	Retenus budget alloué (budget demandé)	déposés	Retenus budget alloué (budget demandé)	déposés	Retenus budget alloué (budget demandé)
AGROSUP	Nb de projets	1		1	1					2	1
	Budget	15400		22000	22000					37400	22000
BSB	Nb de projets	1								1	0
	Budget	37000								37000	0
ENSAM	Nb de projets	2	1							2	1
	Budget	58700	8200							58700	8200
UB	Nb de projets	4	3	3	1	3	3	1	1	11	8
	Budget	62360	47000	73100	26100	111300	111300	3 000	1500+96HETD (3975) soit 5475	249760	189875
UFC	Nb de projets	12	3	1	1					13	4
	Budget	208770	48000	24950	24950					233720	72950
UTBM	Nb de projets	2	1	1						3	1
	Budget	43807	12000	30000						73807	12000
TOTAL	Nb de projets	23	8	6	3	3	3	1	1	32	15
	Budget	426037	115200	150050	73050	111300	111300	3000	5475	690387	305025

5. Synthèse des AAP 2019 :



6. Préparation des conventions de reversement :

Les conventions de reversement seront établies sur la base de celles validées lors du CA du 31 janvier 2019, elles sont actuellement en cours de finalisation.

Montants prévisionnels pour les projets AAP/AAC par établissement pour l'année universitaire 2019-2020 :

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement : 22 000 €

OpenLab : 22000 €

Université de Bourgogne : 189 875 €

Innovations pédagogiques : 47 000 €

OpenLab : 26 100 €

Recherche : 111 300 €

Appels à candidatures Résidences de la pédagogie : 5 475 €

Université de Franche-Comté : 72 950 €

Innovations pédagogiques : 48 000 €

OpenLab : 24 950 €



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Université de Technologie Belfort-Montbéliard : 12 000 €

Innovations pédagogiques : 12 000 €

École nationale supérieure d'arts et métiers-Centre de Cluny : 8 200 €

Innovations pédagogiques : 8 200 €

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au conseil académique de bien vouloir prendre connaissance des résultats de l'AAP n° 2 de RITM-BFC.